

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									



LE MESSAGER DE



SAINTE ANNE

DE LA

POINTE AU PERE
RIMOUSKI

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

NOUVEAUX AVANTAGES.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement ; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100 ; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement doit être adressée au RÉV. M. MAJ. BOLDUC, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, et toute communication concernant la rédaction au RÉV. M. P. SYLVAIN, curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Rimouski, P. Q., Canada.

LE MESSAGER

DE

La

Sainte Anne

Bulletin Mensuel du Pelerinage de

Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.



BONNE ANNÉE

A la veille de la nouvelle année nous offrons nos meilleurs souhaits à nos chers abonnés, et nous prions sainte Anne, notre glorieuse patronne, d'étendre sa protection maternelle sur eux, sur leurs familles et sur leurs entreprises.

Bonne année pour le temps, bonne année pour l'éternité!

SOMMAIRE.—Bonne Année, 141.—Nouveau Mandement au sujet du jubilé sacerdotal de Léon XIII, 142.—Lettre Apostolique de Léon XIII, 144.—Don du diocèse de St-Germain de Rimouski au Saint Père, 147.—L'Arbre de Noël et l'Enfant étranger, 147.—Léon XIII, 149.—Une servante de sainte Anne (suite), 162.—Faveurs obtenues, 155.—Décès de mois pour
Recommandations.

NOUVEAU MANDEMENT

AU SUJET DU JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII.

JEAN LANGEVIN,

Par la grâce de Dieu et du St Siège Apostolique, Evêque de St Germain de Rimouski,

*Comte Romain, Assistant au Trône Pontifical,
Au Clergé, aux Communautés Religieuses, et aux Fidèles du diocèse,*

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Le trois mars dernier, Nous vous annonçons, Nos Chers Frères, par un Mandement spécial, pour le dernier jour de la présente année, le cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Notre Très Saint Père Léon XIII et Nous nous réservions à fixer plus tard un jour où devrait se chanter, dans toutes les paroisses et missions du diocèse une messe solennelle suivie du *Te Deum*. — Le 31 décembre courant étant un samedi, l'hymne d'ac-

tions de grâces, suivie de l'oraison ordinaire et de celle pour le Pape, sera chantée partout le lendemain, 1er janvier 1888, à la suite de la grand'messe.

Le 1er octobre dernier, Sa Sainteté a cru devoir à cette occasion ouvrir les trésors de l'Eglise, et accorder une indulgence PLÉNIÈRE à tous ceux qui feront le pèlerinage de Rome, et à tous ceux qui s'uniront au dit pèlerinage d'esprit et de cœur, aux conditions suivantes : faire une neuvaine avec la récitation du chapelet chaque jour, du 23 au 31 décembre courant, se confesser avec une véritable contrition, recevoir la Sainte Communion, et visiter quelque église, le 1er janvier prochain, en y priant aux intentions du Souverain-Pontife. On pourra encore gagner une autre indulgence PLÉNIÈRE aux mêmes conditions le jour de la fête qui suivra immédiatement une autre neuvaine de chapelets répétée au choix de chacun, dans le temps fixé pour les audiences que donnera le St Père aux pèlerins. En outre, chacun de ceux qui feront ces neuvaines au moins contrits de cœur pourra gagner, chaque jour de ces neuvaines, la rémission de TROIS CENTS JOURS de pénitences, le tout applicable aux âmes du Purgatoire.

A ces causes, Nous réglons ce qui suit :

1° Afin que tous Nos Fidèles puissent profiter de ces grandes grâces, Nous voulons qu'après la première neuvaine de chapelets, on choisisse dans le cours de janvier prochain, trois jours de concours et de confessions dans chaque paroisse. Il pourra y avoir grand'messe, sermon et salut chacun de ces trois jours. Le sermon aura pour sujet l'amour, le respect et l'obéissance envers le Souverain Pontife.

2° Dans notre cathédrale, ce tridum se terminera dimanche, le 15 janvier, fête du Saint Nom de Jésus et 21e anniversaire de l'érection du diocèse, par un second *Te Deum*, à la suite du salut.

3° Pendant tout le mois de janvier, les prêtres diront à la messe, selon la rubrique, l'oraison *pro gratiarum actione*, qui se trouve après la messe votive de la Sainte-Trinité.

Sera le présent mandement lu au prône le premier dimanche après sa réception.

Donné à St Germain de Rimouski, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, ce premier jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

✠ JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI,

Par Monseigneur,

J. O. SIMARD, Ptre.

Chancelier.

LÉON XIII PAPE

A tous les fidèles de Jésus-Christ qui verront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique.

Au premier jour de l'année prochaine Nous célébrerons, s'il plaît à Dieu, la solennité de Notre jubilé sacerdotal, et à ce sujet toutes les nations de l'univers et les familles de tout rang exultent d'allégresse, en toutes sortes de manières merveilleuses. Au milieu de cette difficulté des temps, à Nous qui avons été divinement placé sur le siège sublime de Saint-Pierre, elles donnent des témoignages solennels de leur foi, de leur amour, de

leur respect et de leurs félicitations. Ces témoignages, Nous les acceptons pour les rapporter à Dieu, qui Nous console dans Notre tribulation, et sans cesse Nous le prions de bénir le troupeau du Seigneur, de lui être propice et de Lui accorder la paix et la concorde désirées depuis longtemps.

Emu par ces marques publiques d'amour et de piété traditionnelle, et déférant aux prières qui Nous sont adressées à cette fin que les enfants retirent de cette fête de leur Père quelque avantage pour acquérir le bonheur éternel, Nous avons décidé d'ouvrir les trésors de l'Eglise dont Dieu nous a confié la dispensation.

C'est pourquoi, en vertu de la miséricorde de Dieu, Nous appuyant sur l'autorité de ses apôtres saint Pierre et saint Paul :

A tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ de l'un ou l'autre sexe qui viendront à Rome en pèlerinage à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal, afin de témoigner ouvertement et publiquement, au nom de leurs peuples, leur piété et leur respect et afin de rendre avec l'obéissance l'honneur dû à la suprême autorité qui Nous a été confiée par Dieu ; à tous les fidèles aussi de l'un et l'autre sexe qui suivront et accompagneront d'esprit et de cœur les dits pèlerinages ; comme à tous ceux et à chacun de ceux qui, de quelque manière que ce soit donneront leur concours pour la bonne et heureuse issue de ces pieux pèlerinages :

Nous accordons dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés, tant pour le jour de Notre solennité indiqué ci-après que pour le jour de fête qui suivra immédiatement la neuvaine de prières renou-

velée, au gré de chacun, dans le temps désigné ci-dessous, si, avant le jour de Notre jubilé sacerdotal, c'est-à-dire le 1er janvier prochain, ils font une neuvaine de prières en récitant le tiers du saint Rosaire, et s'ils renouvellent cette neuvaine dans le temps qui sera fixé pour les audiences de ces pèlerinages ; si en outre, après s'être vraiment repentis, confessés et nourris de la sainte communion, ils visitent soit leur église paroissiale, soit toute autre église ou un oratoire public en offrant à Dieu de pieuses prières pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et le triomphe de notre mère la sainte Eglise.

En outre, à tous ceux et à chacun de ceux qui, contrairement du moins de cœur, célébreront les neuvaines de prières comme ci-dessus, à quelque jour que ce soit de ces neuvaines, Nous remettons, dans la forme usuelle de l'Eglise, trois cents jours de pénitences qui leur auraient été enjointes ou qui seraient dues de quelque autre manière. Et Nous permettons que toutes ces indulgences et chacune d'elles, pour cette année seulement, puissent être appliquées aux âmes détenues dans le purgatoire, nonobstant toutes choses contraires.

Nous voulons enfin qu'aux exemplaires même imprimés des présentes lettres, signés par un notaire public quelconque et revêtus du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, on ajoute la même foi qu'on le ferait pour les présentes lettres si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er octobre MDCCLXXXVII, dixième année de Notre pontificat.

(L. † S.)

M., card. LEDOCHOWSKI.

**Don du diocèse de St Germain de Rimouski
au Saint Père.**

L'adresse présentée à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal par l'Evêque et le clergé de Rimouski, sera accompagnée de l'offrande d'une statue de saint Germain, Evêque de Paris et Patron du diocèse, d'environ trois pieds de hauteur et recouverte en argent canadien. Elle sera posée sur un socle en pierre polie du pays avec une inscription convenable. La confection de cette statuette a été confiée à M. Hébert, notre habile statuaire.

Ceux qui ont vu cette statue s'accordent à dire qu'elle est digne du Grand Pontife à qui elle est offerte et de l'artiste qui l'a sculptée.

L'envoi de cette statue a été fait le 15 de ce mois.

L'ARBRE DE NOËL

ET

L'ENFANT ETRANGER

La veille de Noël, le soir, un enfant étranger court d'un pas pressé à travers la ville; il veut voir les lumières que, de tous côtés, l'on allume.

Il s'arrête devant chaque maison et regarde les guirlandes brillantes, qui, du haut des sapins de Noël garnis de bougies, projettent leur éclat à l'extérieur.

Comme il est triste le pauvre petit!

Il verse des larmes et soupire: "Tout enfant aujourd'hui"

d'hui a son petit arbre et sa bougie ; tout enfant chez ses parents a sa douce surprise ; moi pauvre et seul, je n'ai rien !

“ Pour moi aussi l'on allumait des bougies quand, à la maison, j'étais assis au milieu de mes frères et sœurs ; mais ici, sur cette terre étrangère, tout le monde m'oublie.

“ Nul ne me fera-il entrer chez lui ! Oh ! je ne demande pas de présent pour moi.

“ Qu'à la lueur de l'arbre de Noël dressé pour d'autres, il me soit permis de me ranimer.”

Il frappe aux portes, petites et grandes, aux fenêtres, aux magasins ; il n'y a pas d'oreilles dans ces maisons.

Tous les pères ne sont occupés que de leurs enfants ; les mères préparent pour eux les présents ; elles ne pensent qu'à cela ; nul ne songe au pauvre petit.

“ O cher, ô divin Jésus ! pour père et pour mère, je n'ai que vous ; les hommes m'abandonnent ; soyez mon soutien ! ”

L'enfant frotte ses mains que le froid a glacées, il grelotte sous ses haillons et, le regard fixé devant lui, il attend, anxieux, dans la rue.

Alors arrive tout doucement un autre enfant, il est vêtu de blanc et porte une lumière qui éclaire la rue obscure ; quelle douceur sur ses traits, lorsqu'il s'adresse au petit : “ Je suis le divin Jésus ; moi aussi je fus jadis un enfant comme toi, tout le monde t'oublie, moi je ne t'oublie pas. Il n'est pas de lieu où je ne sois pas présent, j'étends ma protection sur ceux qui errent ici dans ces rues, comme sur ceux qui là-bas sont à l'abri dans les chambres. Enfant étranger, je te veux dresser ici, à cette

“ place découverte, ton arbre de Noël, aussi beau et plus encore que ceux que l'on dresse dans les maisons.”

De la main, l'enfant Jésus lui montre alors le Ciel ; là-haut resplendit un arbre dont les branches sont garnies de mille étoiles.

Comme ils brillent ces feux éloignés qui paraissent tout près ; quelle joie inonde le cœur de l'enfant étranger, quand il considère, lui aussi, son arbre !

Ainsi que dans un songe, des anges descendent en longues files vers l'enfant et ils l'emmènent vers la place éclairée.

L'enfant étranger est arrivé dans la patrie, il est auprès de son divin Sauveur ; il ne se soucie plus des rares présents que l'on reçoit sur la terre.

RUCKERT.

LÉON XIII.

LÉON XIII EST APPARU comme un grand Pontife dès les premiers jours de son élévation sur la Chaire de Saint Pierre ; et ce qui le prouve, c'est qu'en succédant à ce Pape prodigieux qui fut Pie IX, il ne s'est pas trouvé écrasé par le poids de la gloire de son prédécesseur, mais son étoile est apparue brillante au firmament de l'Eglise encore resplendissant des merveilles du précédent Pontificat. L'histoire dira avec enthousiasme la fécondité de l'Eglise catholique qui a pu trouver à un Pontife dont le règne a été vraiment miraculeux un successeur non moins grand et non moins admirable.

Je n'ai pas la prétention d'écrire la biographie de

Léon XIII. L'espace et le talent me manquent pour cela. Mais je veux offrir aux lecteurs une ébauche, une légère esquisse pour fixer sur le papier les traits de cet homme extraordinaire dont les actions sont surprenantes par elles-mêmes autant que par le calme avec lequel il les accomplit et il leur assure un heureux succès.

Joachim, de la noble famille Pecci, est né à Carpinetto dans les Etats Romains, le 2 mars 1810. Dès ses premières années il montra un esprit ouvert et un grand amour pour l'étude. La pureté de son cœur et les brillantes qualités de son esprit le préparaient aux plus hautes destinées, et qui l'eut observé à cet âge, aurait pu deviner en lui sinon le futur Pape, du moins l'homme supérieur.

Il étudia au Collège Romain où il se distingua entre tous ses condisciples, et attira sur lui l'attention de Grégoire XVI qui le nomma son Prélat domestique en 1837. Le 31 décembre de cette même année il fut ordonné prêtre. Au mois de février 1838 il était envoyé à Bénévent en qualité de Déléгат, de là à Spolète, puis à Pérouse. Dans toutes ces Déléгations il se fit remarquer par l'élévation de ses vues, un tact parfait et un habilité peu commune.

Mais Grégoire XVI le réservait pour de plus difficiles missions, et en 1843 il le nommait Nonce en Belgique, avec le titre d'Archevêque de Damiette. Ce serait le cas de s'étendre ici, et de raconter au lecteur comment le jeune diplomate sût bien vite gagner la bienveillance de la cour de Belgique, le respect de ses collègues en diplomatie, l'amour et l'admiration de ce peuple si cher à l'Eglise. Mais la carrière de Joachim Pecci est longue, et il nous faut quitter Bruxelles pour courir à Pérouse et le retrouver là, ange tutilaire de ce diocèse dont il reçut le

gouvernement au mois de janvier 1846. Il ne quitta Pérouse qu'après la mort de Pie IX, pour venir s'asseoir sur le Siège de Pierre. Les larmes des Pérugins qui pleurent encore leur père et pasteur particulier sont le plus bel éloge pour le Cardinal Pecci Archevêque de Pérouse.

Et maintenant qui ne se rappelle ce jour déplorable du 7 février 1878, le deuil profond dans lequel toute la famille catholique fut plongée, la douleur poignante de la chrétienté à la nouvelle de la mort de Pie IX, de ce saint Pape qui avait gouverné l'Eglise pendant si longtemps, qu'on ne pouvait se faire à l'idée d'avoir un Pape qui ne fut pas Pie IX, ce Pontife dont le règne fut une chaîne ininterrompue de triomphes et de martyres sans exemple ? Lorsqu'on entendit prononcer le nom du nouvel élu, une joie ineffable se répandit, tempéra la douleur de l'Eglise et suscita partout l'enthousiasme.

Le nom de Léon XIII était sur toutes les lèvres et un hymne de bénédiction, d'actions de grâces monta vers Dieu qui avait donné au peuple chrétien un tel Pasteur. Un éclair parti du Vatican brilla par toute la terre, et se divisant en mille rayons de lumière, l'inonda de ses feux. Cet éclair, ces rayons, ce sont les immortelles Encycliques : *Inscrutabili Dei consilio*, *Quod Apostolici. Aterni Patris, Immortale Dei, Jampridem nobis, Arcanum, Diuturnum, Etsi Nos*, et les autres qui sont autant de monuments de sa sagesse incomparable.

En politique, Léon XIII s'est fait une réputation de grand homme d'Etat parmi ceux de l'époque, les puissances les plus redoutées sont à ses pieds. Il a trouvé le pouvoir temporel aboli et en peu d'années il l'a rétabli moralement, à ce point que les esprits élevés cherchent

les moyens de le rétablir aussi matériellement. Par la médiation pour les Carolines, par son intervention obtenue du Prince de Bismarck dans la question du septennat militaire en Prusse, il a ouvert la voie au triomphe de l'arbitrage des pontifes romains, désiré par tous les gens de bien et qui sera le couronnement de la vraie civilisation.

J'ai entrepris une tâche impossible, en voulant résumer dans quelques lignes la vie de l'un des plus grands Papes, et je n'ai réussi qu'à balbutier. Que les lecteurs me pardonnent, et qu'il me pardonne le glorieux Pontife dont j'ai voulu, mais dont je n'ai pu en si peu de traits, reproduire l'immortelle physionomie.—VIVE LÉON XIII!
(*L'Exposition Vaticane illustrée.*) DOMINIQUE PANGLOSS.

UNE SERVANTE DE SAINTE ANNE.

LA VÉNÉRABLE MÈRE ANNE DE SAINT-AUGUSTIN. (1)

(*Suite.*)

“ Cependant il m'arriva encore une fois de manquer d'argent, et Anne, ma Mère Lénie, contre sa coutume préférant de pourvoir à ma détresse, afin sans doute de me faire mieux apprécier son aimable providence envers moi, je me vis forcée de demander à emprunter 1,000 réaux à l'un de nos amis. O bonté ! ô douce providence de ma divine Mère ! à peine furent-ils dans mes mains, qu'elle m'en donna mille autres pour rendre ceux qui m'avaient été prêtés, en y ajoutant encore une somme considérable pour les dépenses ultérieures. Le même besoin se faisant sentir encore quelque temps après, et mon opulente Tré-

(1) Numéro de juillet.

sorière ne se rendant pas de suite à l'importunité de mes prières, je tombai dans une nouvelle inquiétude, je me demandai qui me prêterait cette somme. En proie à ces pénibles préoccupations j'entends un étranger m'appeler à la porte de notre monastère. Je cours m'informer de ce qu'il veut. Il désirait me parler sans témoins. C'était un gentilhomme affligé et presque inconsolable, victime d'une intrigue de cour et d'une accusation fort grave ; il avait pris la fuite pour se soustraire au supplice. Je l'obligeai, pour la gloire de Dieu, et sous le sceau du secret de m'avouer ingénument s'il était coupable ou innocent du crime dont on le chargeait. Il me jura que, bien loin de l'avoir commis, il n'aurait pas même osé le projeter, que pour échapper à la colère du roi, son intention était de se cacher dans le royaume de Valence. Dans son évasion il n'avait eu aucun motif de se diriger d'un côté plutôt que d'un autre ; il n'aurait même pas songé à moi, qui lui était complètement inconnue, si un jour, au fort de son affliction, il n'avait entendu une voix d'en haut lui dire :
" Va au monastère des Carmélites déchaussées de Villanova, fais part de ton affliction à la Mère Anne de Saint-Augustin ; c'est là que tu seras consolé. Mais de ton côté viens à son aide par une libérale aumône et soulage la pauvreté de cette maison."

" Persuadé que Dieu lui-même l'envoyait vers nous, il se recommanda à nos prières, nous conjurant de lui obtenir les consolations de la divine miséricorde. Immédiatement il mit à ma disposition, pour les nécessités du monastère, 1,000 ducats, une chaîne en or avec une magnifique médaille ; je lui rendis la chaîne et la médaille, et ne retins que les ducats ; cette somme me suffisait pour le moment. En témoignage de notre reconnaissance, je

lui promis volontiers mes prières et celles de mes sœurs, et il me quitta pour continuer sa route. Ensuite je me rendis au chœur : là, prosternée devant le très auguste Sacrement et devant la vénérable statue de notre Mère, je rendis d'humbles actions de grâce en retour de cette aumône inespérée. Je ne manquai pas de recommander avec beaucoup d'instances à ma très douce Mère le gentilhomme qu'elle nous avait adressé, et je la suppliai vivement de dissiper au plus tôt la cause de son chagrin. Aussitôt elle me rassura sur son sort et me donna la certitude de sa prompte délivrance ; elle ajouta : " Ma fille, aie confiance " au Seigneur."

" Quelques jours après, ayant tout-à-fait oublié la vision précédente, je me mis de nouveau à m'apitoyer sur le sort de notre bon gentilhomme, et, après matines, à le recommander chaleureusement à Dieu et à notre très glorieuse Mère sainte Anne. Elle m'apparut encore sur-le-champ et me répondit : " Ne restez pas, ma fille, dans " cette angoisse ; ce que vous demandez avec tant d'instance vous a été accordé, vous l'apprendrez bientôt, et cet " homme, reconnu innocent, ne tardera pas à vous visiter."

" En effet, je ne l'attendis pas longtemps ; après quelques jours il repassa par Villanova. Il nous remercia avec effusion de nos prières pour lui, nous en demanda la continuation, et nous laissa de nouveau 1000 ducats.

" Enfin l'église fut achevée. Je songeai alors à y faire transporter le très saint Sacrement et à me procurer des ornements et les décorations convenables à une si grande solennité. Je désirais surtout un calice ciselé et d'un beau travail ; sur ma demande on en apporta plusieurs à choisir. Le plus beau avait le défaut d'être sim-

plement en argent, il n'était pas doré. Nouvelle difficulté pour moi, car je ne voulais pas que cet ornement lui manquât. Je m'adresse à ma bienfaitrice et ma mère Anne et je lui expose mon désir en ces termes : "O très douce et unique Mère de mes désirs ! qui m'aidera si ce n'est vous, pour l'honneur de votre solennité, à revêtir ce calice de l'or le plus pur ?" Ces soupirs s'échappent à peine du fond de mon cœur, qu'elle se montre à moi avec une douce majesté, et, comme à l'ordinaire, me donne libéralement quelques écus d'or qu'elle tenait à la main.

(A suivre.)

FAVEURS OBTENUES.

Grande grâce temporelle obtenue et grâce spirituelle accordée par sainte Anne. *Une protégée de sainte Anne.*—PORT-DANIEL : Deux personnes de ma paroisse remercient sainte Anne de certaines guérisons qu'elles attribuent à la puissance de son intercession. *Aug. Gagnon, Ptre, curé.* — AMQUI : Auriez-vous la bonté d'annoncer dans votre aimable *Messenger de Sainte Anne* la guérison d'un enfant qui ne pouvait marcher et qui maintenant marche bien et celle d'un homme malade depuis longtemps, que l'on attribue à la bonne sainte Anne. *C. Ph. Côté, Ptre, miss.*

MATANE : Je viens remercier la bonne sainte Anne qui m'a guérie d'une attaque de surdité, après une neuve faite en son honneur et après lui avoir promis de faire publier cette faveur dans le *Messenger* et de faire brûler un cierge dans la chapelle de la Pointe-au-Père. Mille

actions de grâces lui soient rendues, je suis parfaitement guérie! *Une institutrice.*—**STE-FÉLICITÉ**: Ma petite fille a été guérie d'un violent mal de dent, par l'intercession de sainte Anne. *Une abonnée.*—Un de mes amis s'étant cassé une jambe et les médecins ne pouvant pas réduire la fracture, on fut obligé de le faire monter à l'Hôtel-Dieu de Québec. Comme ce pauvre malade était très faible, je le recommandai à la bonne sainte Anne et promis de publier sa guérison dans le *Messenger*, s'il revenait parfaitement guéri. Ma prière a été exaucée, que sainte Anne soit mille fois bénie! **S. T.**—Une de mes amies et une de mes brus qui étaient gravement malades ont obtenu la santé par l'intercession de sainte Anne. *Une abonnée.*—**ST-FABIEN**: J'ai obtenu par l'entremise de notre glorieuse patronne la guérison d'une blessure grave après avoir promis de faire publier cette faveur dans le *Messenger, M. J., abonnée.*—**FALL-RIVER**: Ma sœur gravement malade doit à la bonne sainte Anne l'amélioration sensible qu'elle a éprouvée et qui nous fait espérer une guérison parfaite. Reconnaissance pour une autre faveur obtenue dans cours de l'année. **A. Kimper.**—**ST-SIMON**: Guérison de fortes douleurs dans les membres que les remèdes n'avaient pas pu faire disparaître due à l'intercession de sainte Anne. Amour et reconnaissance! *Mme J. Bte. Gagné.*

STE-FLAVIE: Souffrant depuis deux ans d'un cancer dans l'estomac, j'ai obtenu ma guérison après avoir fait un vœu à sainte Anne. Je témoigne publiquement ma vive reconnaissance à mon insigne bienfaitrice. *Anais Roy.*—**CORNWALL**: Malade depuis trois mois, j'ai été guérie après avoir fait un pèlerinage au sanctuaire de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père. *Mme Alfred Lalonde.*—**WEST-RUTLAND**: Une faveur obtenue. *Une abonnée.*—**STE-FLAVIE**

Grâce particulière obtenue. *P. C.*—CHICOPEE FALLS: Ma petite fille et celle de Mme John M. O'Brien ont été guéries d'une maladie très grave par l'intercession de sainte Anne. *Mme Joseph Desjardins.*—RIVIÈRE-BLANCHE: Guérison obtenue après avoir promis de la faire publier dans le *Messageur*. *Une abonnée.*

ILE VERTE: Je viens aujourd'hui remercier sainte Anne d'une faveur spéciale reçue le printemps dernier. Merci, ô bonne sainte Anne, merci!! *Alphonsine Hudon, Inst.*—FALL RIVER: Par l'intercession de sainte Anne j'ai obtenu la guérison d'un mal de tête causé par les fièvres après avoir promis de faire une aumône au sanctuaire de Sainte Anne, de m'abonner au *Messageur* et de faire publier ma guérison si je l'obtenais. Je dois à la bonté de sainte Anne plusieurs autres faveurs particulières. *Hormisdas Déchène.*—AURORA, ILL.: Main foulée guérie après avoir fait dire une messe en l'honneur de sainte Anne et avoir promis de publier cette faveur. Gloire à la bonne sainte Anne! *C. Albert.*—Rimouski: Actions de grâces à la bonne sainte Anne pour la guérison d'un violent mal de côté obtenue après la promesse de faire publier dans le *Messageur*. *Une enfant de sainte Anne.*—ST-ALEXANDRE: Dans le courant du mois d'octobre mon jeune enfant, âgé seulement d'un mois, fut atteint d'une hernie; cette infirmité devait être d'autant plus difficile à guérir qu'elle avait été contractée avant la naissance de l'enfant. Néanmoins je me mis à le soigner et je le recommandai à la bonne sainte Anne et à la très auguste Face de Notre-Seigneur. Aujourd'hui l'hernie qui affligeait cet enfant au point qu'il en serait resté infirme pendant toute sa vie, est complètement disparue et j'en rends grâce à la très auguste Face de Notre-Seigneur ainsi qu'à

la grande Thaumaturge. Je remercie aussi sainte Anne d'une autre faveur signalée obtenue quelque temps auparavant. *Mme C. A. Rivière.*—**ILE VERTE**: Guérison d'une maladie grave qui me donnait de sérieuses inquiétudes. Mille actions de grâces. *Mme. F. X. D. C.*—**STATION DE STE-FLAVIE**: Après avoir fait trois pèlerinages au sanctuaire de sainte Anne et lui avoir promis de faire publier dans le *Messenger* la faveur que je désirais, j'ai été guéri d'une maladie qui m'empêchait de travailler depuis trois mois. C'est à mon troisième pèlerinage que j'ai obtenu une guérison complète. A mon retour, le lendemain, j'ai repris mon ouvrage, et depuis j'ai supporté sans douleur un travail fatigant. Amour et reconnaissance à sainte Anne pour cette grande grâce et pour plusieurs autres obtenues par son intercession. *Malcolm Dubé.*—**MATANE**: Mille actions de grâces pour deux bienfaits obtenus. *Une abonée.*—**ST-SIMON**: Une vieille personne souffrant du mal d'yeux et d'estomac depuis onze ans affirme avoir été guérie en priant devant la statue et la relique de sainte Anne le 26 juillet dernier, dans l'église de cette paroisse. Elle accomplit aujourd'hui sa promesse de publier cette faveur. *T. B. Ptre.*—**ST-MATHIEU**: Pendant plusieurs mois j'ai souffert d'un violent mal de jambes qui m'empêchait complètement de vaquer à mes occupations. Les meilleurs remèdes ne me faisaient aucun bien; avec ma famille je m'adressai à la bonne sainte Anne lui promettant de faire inscrire ma guérison dans le *Messenger*. Aujourd'hui je viens m'acquitter de cette dette de reconnaissance puisque j'ai obtenu ma guérison. *J. D.*—Guérison presque complète d'un mal de côté. *Dme. L. P.*—Après plusieurs neuvaines à sainte Anne mon mal d'yeux a disparu. *Dme. P. E.*—Succès dans une entreprise dû à sainte Anne. *T. L.*—Comme je souff-

frais depuis longtemps d'une maladie grave, je pri la résolution de recourir à celle que l'on nomme "la santé des malades." Tout remède était inutile, car au lieu de diminuer la cruelle maladie ne faisait que s'aggraver. Je n'eus pas plutôt fait la promesse de faire publier ma guérison, qu'ausstôt j'éprouvai beaucoup de soulagement et aujourd'hui je jouis d'une bonne santé! *Un dévot à sainte Anne.*—STATION DE STE-FLAVIE: Depuis longtemps je souffrais horriblement d'un mal à l'estomac qui revenait très souvent et me mettait pour ainsi dire à l'article de la mort. Dans le mois de juillet dernier, je fis vœu de concert avec ma mère de me rendre à Sainte-Anne de la Pointe-au-Père pour obtenir ma guérison et de plus je promis de faire publier cette faveur si je l'obtenais. Je dois aujourd'hui rendre ce témoignage que depuis mon pèlerinage je n'ai ressenti aucune atteinte de mon ancienne maladie. C'est pourquoi je vous prie de faire insérer cette faveur dans le *Messenger*, car je ne doute nullement que c'est à la bonne sainte Anne que je suis redevable de cette grâce. Je l'en remercie tous les jours et c'est pour répandre la gloire de notre grande thaumaturge que je sollicite l'insertion de cette faveur. *Elise Lebel.*

MATANE: Guérison d'un mal d'yeux due à sainte Anne. *Une abonnée.*—ILE VERTE: Mille remerciements à sainte Anne pour une faveur obtenue. *M. E. R.* —

(A suivre.)

OBITU. Le Révd M. Joseph Auclair, curé de N.-D. de Québec, décédé le 29 novembre dernier à l'Hôpital-Général de Québec, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Permis d'imprimer,

✠ JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

RECOMMANDATIONS.

Mgr de Rimouski et ses œuvres ; le sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père et ses œuvres ; 17 mères de famille malades ; 12 pères de famille malades ; 26 malades ; 19 actions de grâces ; le succès de 5 œuvres importantes ; 9 ivrognes ; 9 personnes qui ne donnent pas de nouvelles ; 13 jeunes filles ; 17 jeunes gens ; 31 personnes en voyages ; 13 en danger de perdre la foi ; 6 curés et leurs paroissiens ; 9 institutrices et leurs élèves ; 7 vocations ; 5 mères de familles et leurs enfants ; le projet de construction d'un nouveau presbytère à St-Mathieu, succès de l'entreprise et préservation de tout accident.

Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

Premier exercice :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

Deuxième exercice :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrement.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour, d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, communion et vénération de la relique) pendant le temps libre du premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intercolonial du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toute les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chars buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agent des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et la Pointe-au-Père est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 20 1887. }

D. POTTINGER.
Surintendant-
en-chef.

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1887

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires. 6.27 a. m. 11.55 a. m. 12.54 p. m.
" Halifax " " 10.38 a. m. 2.44 p. m. 9.44 p. m.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe. Et on trouve à la station des voitures à tous les trains express.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : en été 9 hrs. en hiver 9½ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte Anne. 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte-Anne : 50 centins pour une neuvaîne ; \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts.
Acquittés dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A V I S

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants:

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz.

3° Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts. 85 cts \$1.00 et \$1 15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne de 4 espèces, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, de 2 espèces, prix 5 et 10 cts. ou 50 ct s. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, de 6 espèces, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2. 0 la doz.

10° Médillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

11° Photographies de l'établissement de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur, et intérieur de l'église et presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pcs. 10 cts. pièces ou 25 cts. les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père.

MAJ. BOLDUC, Ptre., Curé.

REÇU LE

3 JUL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC